

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 mars 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 3 mars 2025 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-03-085

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2025, avec la modification suivante :

AJOUTER :

8.2 - Offres de services professionnels - Étude géotechnique et caractérisation environnementale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande d'autorisation municipale - Randonnée Jimmy Pelletier 2025.

4.2 - Proposition de collaboration pour un projet de conception en génie civil -Baccalauréat à l'Université de Sherbrooke.

4.3 - Journée nationale - Promotion santé mentale positive.

4.4 - Demande d'arrêt au Centre sportif par "Ride de Filles".

5 - CONSEIL

- 5.1** - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
- 5.2** - Résolution pour autoriser l'inscription des élus (es) aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec.
- 5.3** - Résolution pour autoriser le paiement d'un droit de passage.
- 5.4** - Mandat pour la rédaction et la publication d'un acte de servitude de drainage en faveur de la Ville d'Acton Vale.

6 - RAPPORTS MENSUELS

- 6.1** - Dépôt du rapport du service incendie

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

- 8.1** - Résolution pour autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente - Fonds de soutien aux projets structurants.
- 8.2** - Offres de services professionnels - Étude géotechnique et caractérisation environnementale.

9 - TRÉSORERIE

- 9.1** - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer
- 9.2** - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 233 000 \$ qui sera réalisé le 17 mars 2025.

10 - GREFFE MUNICIPAL

- 10.1** - Adoption du règlement 004-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

11 - RESSOURCES HUMAINES

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

- 14.1** - Adjudication du contrat pour la fourniture d'un chariot élévateur électrique.

15 - LOISIRS

- 15.1** - Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III).
- 15.2** - Nomination des représentants au sein du conseil d'administration de l'Association du soccer mineur d'Acton Vale.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 18.1** - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 (rue d'Acton).

19 - VARIA

19.1 - Vote de remerciement.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-03-086

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2025-03-087

4.1 - Demande d'autorisation municipale - Randonnée Jimmy Pelletier 2025.

Attendu que le comité organisateur de la Randonnée Jimmy Pelletier lance dans la planification de la 9e édition de l'événement qui aura lieu du 27 au 29 juin 2025, qui vise à amasser des dons pour favoriser l'accès à la pratique sportive adaptée pour les gens vivant avec des limitations fonctionnelles;

Attendu que le comité souhaite obtenir l'autorisation de circuler par la Ville d'Acton Vale et vérifier avec cette dernière si leur trajet est envisageable (pas de travaux majeurs ou événements au même moment);

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise "Randonnée Jimmy Pelletier" à circuler sur le territoire de la Ville d'Acton Vale, selon le trajet soumis;

Que la Ville d'Acton Vale confirme que les trajets sont envisageables et aucun travaux majeurs ou événement ne sont prévus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-03-088

4.2 - Proposition de collaboration pour un projet de conception en génie civil -Baccalauréat à l'Université de Sherbrooke.

Attendu de madame Jordane Langlois, étudiante en génie civil à l'Université de Sherbrooke, est actuellement à la recherche d'un projet qui pourrait servir de base à son travail et serait particulièrement intéressé par la possibilité de collaborer avec la Ville d'Acton Vale en tant que client pour l'un de ces projets;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de collaborer avec madame Langlois pour l'un de ces projets en génie civil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-03-089

4.3 - Journée nationale - Promotion santé mentale positive.

Attendu que le 31 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;**

Attendu que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

Attendu que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Attendu que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Attendu qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-03-090

4.4 - Demande d'arrêt au Centre sportif par "Ride de Filles".

Attendu que le comité de « Ride de filles », qui amasse des fonds au profit de la Fondation cancer du sein du Québec, soumet une demande à la Ville d'Acton Vale, pour le samedi 5 juillet, d'avoir accès au stationnement ainsi qu'aux toilettes du Centre sportif et d'avoir accès à des stations d'eau potable pour le remplissage des bouteilles. Leur arrivée est estimée vers 10h30 et le départ vers 11h45;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte d'accueillir le comité de « Ride de filles » le samedi 5 juillet 2025 au Centre sportif;

Que le comité devra fournir leurs effectifs concernant la sécurité;

Que la Ville d'Acton Vale invite le comité à venir visiter les lieux du Centre sportif afin qu'il élabore un plan sécuritaire relativement au stationnement de toutes les motos.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2025-03-091

5.2 - Résolution pour autoriser l'inscription des élus (es) aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de HUIT (8) personnes au Congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu du 14 au 16 mai 2025, au Centre des Congrès de Québec;

De payer le coût d'inscription des congressistes ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Les dépenses reliées au conjoint sont à la charge du congressiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-03-092

5.3 - Résolution pour autoriser le paiement d'un droit de passage.

Attendu que le 3 décembre 2018, le Conseil a adopté la résolution 2018-12-420, relativement à une entente à intervenir avec monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu, pour un droit de passage sur le lot 2 328 611, assiette du sentier pédestre;

Attendu qu'il est inscrit dans ladite entente, que le présent droit de passage est consenti en considération de la somme de mille dollars (1 000 \$), payable annuellement par la Ville;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$ ainsi que son paiement à monsieur Jean-Marc Coutu ainsi qu'à mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-03-093

5.4 - Mandat pour la rédaction et la publication d'un acte de servitude de drainage en faveur de la Ville d'Acton Vale.

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend se prévaloir d'un acte de servitude de drainage sur les parcelles qui sont sises sur la rue d'Acton et connues et désignées comme étant une partie des lots 2 329 150, 2 734 640, 3 145 189 et 3 145 190 du cadastre du Québec;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un notaire pour la rédaction et la publication d'un acte de servitude de drainage;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie il est résolu :

De mandater Me Maxime Belval, notaire, pour la rédaction et la publication de l'acte de servitude de drainage sur le lot 2 329 150 appartenant à Noëlla Massé, sur le lot 2 734 640 appartenant à Ferme Vinbert Enr., sur le lot 3 145 189 appartenant à Gestion Marcel et Denis Joly et sur le lot 3 145 190 appartenant à Propriétés Immobilière SDLP Ltd;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

2025-03-094

8.1 - Résolution pour autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente - Fonds de soutien aux projets structurants.

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'est vu octroyer une subvention dans le cadre du projet local – Fonds de soutien aux projets structurants pour le projet de parc linéaire de la rivière Le Renne;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC d'Acton - Fonds de soutien aux projets structurants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-03-095

8.2 - Offres de services professionnels - Étude géotechnique et caractérisation environnementale.

Attendu qu'une demande de prix a été demandée pour des services professionnels pour l'évaluation environnementale, étude géotechnique - réfection de la rue d'Acton;

Attendu la demande de la direction générale afin d'autoriser l'octroi du contrat;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

D'autoriser l'octroi du contrat, pour des services professionnels pour l'évaluation environnementale, étude géotechnique - réfection de la rue d'Acton, pour un montant de 77 083.00 \$, plus taxes, à la firme Environnement LCL Inc.;

D'autoriser le directeur général à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'autoriser une dépense d'un montant de 77 083.00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à la firme Environnement LCL Inc. pour l'évaluation environnementale, étude géotechnique - réfection de la rue d'Acton;

De financer cette dépense :

25 % de la subvention accordée par le ministère des Transports du Québec;

75 % financé à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-03-096

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d’approuver les déboursés et comptes ci-après et qu’ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
○ Liste des chèques émis et des paiements directs du 30 janvier au 18 février 2025	50 985.23 \$
○ Paiements par Accès D du 30 janvier au 18 février 2025	192 987.28 \$
○ Salaires, REER pour le mois de février 2025	174 400.48 \$
○ Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 30 janvier au 18 février 2025	745.97 \$
Liste des comptes à payer :	
○ Pour le mois de février 2025	177 626.55 \$
Grand Total	596 745.51 \$

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2025-03-097

9.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 233 000 \$ qui sera réalisé le 17 mars 2025.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 233 000 \$ qui sera réalisé le 17 mars 2025, réparti comme suit :

Règlement d'emprunts #	Pour un montant de \$
180-2009	258 200 \$
338-2018	790 900 \$
338-2018	1 183 900 \$

Attendu qu’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 338-2018, la Ville d'Acton Vale souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 mars 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « **Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises** »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLÉE D'ACTON
1100, RUE ST-ANDRÉ
ACTON VALE QC J0H 1A0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville d'Acton Vale, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 338-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2025-03-098

10.1 - Adoption du règlement 004-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 20 janvier 2025;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 20 janvier 2025;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 février 2025 à 20h;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 17 février 2025;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prévu;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le règlement 004-2025;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'adopter le règlement 004-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003, de la Ville d'Acton Vale, afin de permettre les services de garderie dans la zone à dominance résidentielle numéro 111.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

2025-03-099

14.1 - Adjudication du contrat pour la fourniture d'un chariot élévateur électrique.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 27 février 2025 à 10 h à l'Hôtel de Ville, quant à la fourniture d'un chariot élévateur électrique;

Attendu que TROIS (3) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 41 995 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, pour la fourniture d'un chariot élévateur électrique;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Techlift en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 27 février 2025;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement et de le rembourser sur une période de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

2025-03-100

15.1 - Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III).

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que pour l'exercice financier 2024-2025, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2024 et la date de la lettre d'annonce du projet:

Attendu que les travaux ont été réalisés du 1er janvier au 31 décembre 2024;

Attendu que la Ville d'Acton Vale transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doivent comprendre:

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet d'une aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant au nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Dave Timmons, est dûment autorisé ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-03-101

15.2 - Nomination des représentants au sein du conseil d'administration de l'Association du soccer mineur d'Acton Vale.

Attendu qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil ainsi qu'un employé, comme représentants, au sein du conseil d'administration de l'Association du soccer mineur d'Acton Vale;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

De nommer le maire Éric Charbonneau, ainsi que Dave Timmons, directeur des Services culturels et sportifs, comme représentants au sein du conseil d'administration de l'Association du soccer mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-03-102

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 (rue d'Acton).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Attendu que La Société en Commandite Les Galeries a soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 concernant un projet d'affichage commercial au 1530, rue d'Acton à Acton Vale;

Attendu que le projet consiste à ajouter une enseigne commerciale Dollarama de 9.13 m² de superficie à plat sur le mur avant du bâtiment principal;

Attendu que le projet est conforme à la disposition réglementaire de l'article 13.9 du règlement de zonage, qui stipule que lorsque plusieurs établissements commerciaux sont regroupés dans un même bâtiment, une seule enseigne posée à plat est autorisée par établissement et que la superficie totale de cette enseigne ne doit pas excéder 0.23 m² pour chaque 30 cm de mur du bâtiment sur lequel l'enseigne est apposée;

Attendu que le projet déroge à la disposition réglementaire de l'article 13.9 du règlement de zonage, qui stipule que la superficie totale des enseignes installées sur un terrain ne peut excéder 25 m², ce qui est le cas pour ce projet puisque les enseignes individuelles existantes des commerces regroupés dans le centre d'achat excèdent déjà largement 25 m²;

Attendu que les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme considèrent que la disposition réglementaire applicable au sujet de la superficie totale permise de 25 m² est inappropriée en ce qui concerne cet immeuble compte tenu qu'il s'agit d'un centre commercial de grande surface regroupant plusieurs commerces;

Attendu que l'ajout de l'enseigne commerciale projetée ne causera aucun préjudice au voisinage;

Attendu la recommandation No: 008-2025 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 12 février 2025, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 008-2025 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

2025-03-103

19.1 - Vote de remerciement.

La conseillère Johanne Joannette propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville remercie Le fonds d'athlète de la MRC d'Acton, qui a procédé à sa 21e remise de bourses, le dimanche 23 février dernier. Pour l'occasion, 24 athlètes de la région se sont vu attribuer des bourses. Depuis plus de 20 ans, le Fonds d'athlète de la MRC d'Acton a remis 478 bourses aux athlètes de la région, totalisant près de 250 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 16.

M. Frédérick Landry	Demande où en est rendue la Ville concernant le règlement des bâtiments accessoires.
Mme Lyse Lockhead	Demande pourquoi le chalet au parc Donald-Martin est fermé durant la semaine de relâche.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20; 25).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d’Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date